

Lola BRASSAUD

Entrepreneur individuel

5 rue des Marchands - 68000 COLMAR

Numéro SIREN : 931 036 974

Tel. 07.87.10.61.38

Mail. lolabrasspro@gmail.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute personne, qu'elle soit un professionnel, un non-professionnel ou un consommateur (ci-après le « Client ») désirant obtenir de Lola BRASSAUD (ci-après la « Photographie ») la réalisation de prestations de photographies et/ou de vidéos, et le cas échéant la livraison de produits conçus à partir desdites photographies et/ou vidéos.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent en principe à l'exclusion de toutes autres conditions. Le Client et la Photographie se réservent toutefois le droit de déroger à certaines clauses des présentes afin de mettre en place des conditions particulières propres à leur relation contractuelle.

Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document contradictoire.

Il est précisé que tout document autre que les présentes Conditions Générales de Vente et le devis signé par le Client et qui serait diffusé par la Photographie (ex : flyer publicitaire, publication sur les réseaux sociaux...) ne revêt qu'un caractère informatif et indicatif, et demeure donc en dehors du champ contractuel.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la relation contractuelle est la dernière transmise au Client par la Photographie avant passation de la commande.

ARTICLE 2 - COMMANDES

2.1. Modalités de passation des commandes

Après avoir échangé avec le Client pour définir sa demande et les modalités d'exécution de la prestation, la Photographie procède à l'établissement d'un devis, qu'elle transmet au Client par tous moyens.

Sauf s'il en est convenu autrement, le seul envoi du devis au Client n'engendre pas de réservation des éventuels créneaux mentionnés au devis pour la captation d'images. Par conséquent, la Photographie se réserve le droit, tant que le Client ne lui a pas fait part de son acceptation, d'adresser un ou plusieurs devis similaires, relatifs aux mêmes créneaux, à tout tiers qui en fera la demande.

Si la proposition lui convient, le Client retourne à la Photographie un exemplaire non modifié du devis, comportant la date et sa signature précédée de la mention « Bon pour accord ».

Sauf disposition contraire du devis, la proposition de contrat est valable 45 jours à compter de sa transmission. A l'expiration de ce délai, elle est caduque.

La commande est considérée comme définitive dès la réception par la Photographie de l'acceptation du Client et devient donc irrévocable pour ce dernier, sauf acceptation écrite de la Photographie.

2.2. Modalités de modification des commandes

Toute nouvelle prestation non comprise dans la commande initiale et souhaitée par le Client devra donner lieu à la signature d'un nouveau devis, et ce avant toute exécution. Cette modification pourra, le cas échéant, impacter le prix et les délais initialement convenus.

Dans tous les cas, et quel que soit le délai de prévenance, la Photographie se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de modification.

2.3. Modalités d'annulation des commandes

2.3.1. Modalités d'annulation des commandes par le Client

Le Client a, même après la conclusion du contrat, la possibilité d'annuler la commande, étant entendu qu'un pourcentage du prix prévu au devis restera dans ce cas acquis ou dû à la Photographie. Ce pourcentage varie en fonction du délai de prévenance respecté par le Client :

- 30 % prix stipulé au devis si l'annulation a lieu plus de 10 jours avant la date fixée pour la captation d'images ;
- 50 % du prix stipulé au devis si l'annulation a lieu moins de 10 jours avant la date fixée pour la captation d'images.
- 80 % du prix stipulé si la Photographie est sur les lieux de la captation d'images lorsque la commande est annulée.

Outre cette retenue, le Client restera redevable de l'ensemble des frais engagés par la Photographie pour l'établissement du devis ou le début

d'exécution du contrat, sur présentation de justificatifs (ex : frais de déplacement, de restauration...).

Ces retenues seront en outre également applicables dans les cas d'annulation de la commande par la Photographie du fait du Client envisagés ci-après.

Il est enfin précisé qu'une fois que la captation d'images a eu lieu, aucune annulation de commande n'est possible, sauf pour le Client à rester redevable de l'intégralité du prix stipulé au devis.

2.3.2. Modalités d'annulation par la Photographie

De son côté, avant toute captation d'images, la Photographie se réserve le droit :

- D'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif à une commande antérieure (ex : problème de paiement, de comportement etc.).
- D'annuler toute réservation de créneau pour la captation d'images, sans préavis, à défaut de réception de l'acompte prévu à l'article 8.1 des présentes s'il est prévu, dans le délai de 2 semaines à compter de la passation de la commande, et ce sans que le Client ne puisse réclamer la moindre indemnité.
- D'annuler ou de refuser toute commande dans l'hypothèse où des créneaux de captation d'images précis seraient prévus au devis mais ne seraient plus disponibles à la réception de l'acceptation du devis au Client.

ARTICLE 3 - DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de contrat conclu :

- A distance (c'est-à-dire sans la présence physique simultanée de la Photographie et du Client) avec un consommateur ou un non-professionnel (personne contractant en dehors de son activité professionnelle),
- Hors établissement (c'est-à-dire en dehors du lieu où la Photographie exerce son activité professionnelle), avec un consommateur, un non-professionnel ou un professionnel contractant hors de son champ d'activité principale et employant moins de 6 salariés,

le Client bénéficie en principe d'un droit de rétractation qu'il peut exercer pendant 14 jours, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de coûts particuliers.

Le délai de 14 jours commence à courir :

- Pour les prestations de service : à compter de la conclusion du contrat.
- Pour les ventes de produits et les contrats mixtes : à compter de la conclusion du contrat pour les contrats conclus hors établissement ou de la réception du produit par le Client pour les contrats conclus à distance.

Un formulaire type permettant au Client d'user de son droit de rétractation est annexé aux présentes (Annexe I).

Toutefois, l'exercice du droit de rétractation est impossible pour l'ensemble des contrats visés à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, et notamment :

- En cas de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés (ex : confection d'un album photos ou de tout support matériel avec les captations d'images réalisées).
- En cas de fourniture d'un contenu numérique sans support matériel (ex : mise à disposition des images exclusivement sur Internet sans fourniture de support type CD ROM ou clé USB), si l'exécution du contrat a commencé avant la fin du délai et à condition que le Client ait donné préalablement son consentement, qu'il a reconnu perdre son droit de rétractation et si la Photographie lui a fourni une confirmation de son accord.

Un formulaire type permettant au Client de renoncer à son droit de rétractation est ainsi annexé aux présentes (Annexe II).

En cas d'exercice du droit de rétractation, s'il existe, la Photographie remboursera au Client la totalité des sommes versées, y compris les éventuels frais de livraison, dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la rétractation. Elle ne sera toutefois pas tenue de rembourser, le cas échéant, les frais supplémentaires occasionnés par un mode de livraison choisi par le Client plus coûteux que les modalités de remise proposées par elle.

La responsabilité du Client pourra en outre être recherchée en cas de dépréciation des produits résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir leur nature, leurs caractéristiques et leur bon fonctionnement.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DES CAPTATIONS D'IMAGES

4.1. Obligations préalables de paiement de l'éventuel acompte et d'absence de droit de rétractation

Il est à titre liminaire précisé qu'aucune captation d'images ne pourra intervenir :

- Avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article 3 ou la renonciation du Client à l'exercer en remplissant le formulaire type annexé aux présentes. Il est précisé que cette condition n'est pas requise si le droit de rétractation n'existe pas en vertu des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.
- Avant le versement de l'acompte prévu à l'article 8.1 des présentes ou du respect du paiement échelonné fixé par les parties, sauf si ces dernières en décident autrement.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies à la date fixée, la prestation de captation d'images convenue ne pourra être effectuée, et devra être reprogrammée à une date ultérieure, sans que le retard occasionné ne puisse être reproché à la Photographie.

La nouvelle date de captation d'images sera fixée en fonction des disponibilités de la Photographie. En cas d'impossibilité de fixer une nouvelle date, et que la prestation ne peut être réalisée, restera dû à la Photographie un pourcentage du prix prévu au devis, conformément aux dispositions de l'article 2.3.1 des présentes.

4.2. Obtention préalable par le Client des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation

Le Client devra avoir obtenu les autorisations nécessaires à la réalisation de la captation d'images. Il devra ainsi garantir la Photographie de toute plainte ou réclamation faisant suite à la captation d'images par ses soins.

Aucune annulation de la commande ne pourra être obtenue si la Photographie se voit refuser, le jour de l'évènement, l'accès à tout ou partie du lieu prévu pour la captation d'images, faute pour le Client d'avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Dans ce cas, si la Photographie ne peut ou ne souhaite pas fixer de nouveau créneau de captation d'images, une retenue fixée selon les dispositions de l'article 2.3.1 des présentes sera appliquée.

4.3. Obligation de ponctualité

Si une captation d'images prévue implique le déplacement du Client, ce dernier s'engage à arriver au rendez-vous à l'heure convenue. Il est par ailleurs responsable de la ponctualité de tout tiers qui devrait également participer à cette captation.

Tout retard pourra être décompté sur le temps initialement prévu pour la captation. Au-delà de 30 minutes de retard, la Photographie se réserve le droit de quitter les lieux. Dans ce cas et sauf la possibilité pour le Client de justifier d'un motif légitime de retard, la Photographie pourra soit fixer un créneau ultérieurement, soit annuler la commande en retenant un pourcentage de prix selon les modalités de l'article 2.3.1 des présentes.

En cas de retard de la Photographie, la captation d'images sera rallongée en conséquence, de manière à ce que la prestation dure le temps initialement prévu à la commande. Toutefois, en cas d'impossibilité d'allonger la captation, le Client pourra obtenir un remboursement partiel, dont le montant sera proportionnel à l'importance du retard.

Il est en outre précisé que la durée convenue pourra être écourtée ou rallongée à la discrétion de la Photographie jusqu'à ce que celle-ci juge être en possession de suffisamment d'images pour pouvoir réaliser la commande.

Si c'est le Client qui souhaite écourter la captation, la Photographie ne pourra être tenue responsable du manque d'images jugées satisfaisantes. A l'inverse, si le Client souhaite la rallonger, cela devra faire l'objet d'une facturation supplémentaire et à la signature d'un avenant à la commande initiale ou d'un échange écrit validant les modifications.

4.4. Participation ou présence d'enfants

En cas de participation ou de présence d'enfants à la captation d'images, ces derniers devront rester sous la surveillance et la responsabilité permanente du Client.

En cas de dommages au matériel de la Photographie par ces enfants, le Client prendra à sa charge l'intégralité du remboursement des dégâts occasionnés.

4.5. Photographies d'animaux

Le Client garantit être le propriétaire des animaux photographiés et/ou filmés, ou à défaut, avoir obtenu du propriétaire les autorisations nécessaires à la réalisation de la captation d'images par la Photographie. Le Client devra ainsi garantir la Photographie de toute plainte ou réclamation découlant du défaut d'obtention des autorisations nécessaires.

Le Client sera le garant de la sécurité de l'ensemble des participants à la captation d'images. Il veillera notamment à respecter la législation en vigueur concernant l'animal pendant tout le déroulé de la captation.

En outre, la captation prévue pourra être écourtée au moindre comportement agressif de l'animal. Si, à l'issue de cette interruption, la

Photographe estime être en possession de suffisamment d'images pour réaliser la commande, l'exécution du contrat se poursuivra. Dans le cas contraire, la Photographe pourra convenir avec le Client d'une nouvelle date pour la réalisation d'une nouvelle captation d'images en fonction de ses disponibilités.

En tout état de cause, le Client demeure entièrement responsable des actions des animaux photographiés et des éventuels dommages que ces derniers pourraient causer à la Photographe. Il devra dans cette dernière hypothèse indemniser intégralement le préjudice subi.

4.6. Adaptation aux conditions du lieu de la captation d'images

La Photographe s'engage à faire tout son possible pour s'adapter aux conditions, notamment de lieu et de météo, de la captation d'images.

Elle fera notamment ses meilleurs efforts pour obtenir les meilleures images, en dépit notamment de conditions climatiques défavorables, du temps limité de la captation ou encore de la mauvaise volonté des personnes y participant.

Le Client déclare avoir conscience et accepter que la qualité des photographies et/ou vidéos sera intrinsèquement liée à ces variables, et s'engage à ne pas contester le rendu final sur ce fondement.

4.7. Coopération des participants à la captation

Le Client est tenu de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour faciliter la captation d'images.

Il est ainsi précisé que la Photographe, bien qu'elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'obtention d'un résultat satisfaisant, ne pourra être tenue responsable de l'amoindrissement de la qualité des photos et/ou vidéos en raison de l'état ou du manque de coopération d'un ou plusieurs des participants à la captation d'images.

ARTICLE 5 - TRAVAIL PRÉPARATOIRE A LA LIVRAISON DES IMAGES ET/OU SUPPORTS COMMANDÉS

5.1. Traitement post-production des images retenues

Après la captation d'images, les photographies et vidéos sont triées. La Photographe choisit à cette occasion celles qu'elle souhaite présenter au Client.

Elle les lui adresse en basse qualité, afin que le Client puisse choisir celles qu'il souhaite retenir.

Les photographies et vidéos sélectionnées font ensuite l'objet d'un traitement post-production à la discrétion de la Photographe (montage, retouche du contraste, de la colorimétrie, de la luminosité, de la netteté, du cadrage etc.). Toute retouche des images le cas échéant souhaitée par le Client qui ne concernerait pas ces paramètres généraux (ex : retouches localisées, modification des éléments présents sur les images etc.) pourront être acceptées ou refusées par la Photographe et faire l'objet d'une facturation supplémentaire par rapport à la commande initiale.

5.2. Communication au Client d'une première version du montage ou support commandé

En cas de réalisation d'un support ou d'un montage à partir des images, la Photographe transmettra au Client une copie du support ou une première version du montage en basse qualité.

Le Client sera tenu de lui faire un retour dans un délai de 7 jours à compter de sa réception. Il est précisé que les demandes de modifications émises par le Client ne pourront concerner que le choix des images et/ou vidéos retenues ou encore de leur éventuelle mise en page, la Photographe restant seule décisionnaire de la direction artistique et du traitement post-production des images.

A réception du retour du Client, la Photographe lui présentera une nouvelle version du support ou du montage créé dans les meilleurs délais. Le Client disposera alors du même délai pour présenter ses observations.

Si le Client sollicite de nouveau, dans le délai imparti, des modifications supplémentaires, la Photographe se réserve le droit de procéder, compte tenu du temps passé, à une facturation supplémentaire par rapport à la commande initiale.

ARTICLE 6 - REMISE DES IMAGES, MONTAGES ET DE TOUS SUPPORTS DÉFINITIFS

6.1. Délais de mise à disposition des produits

Sauf si la Photographe et le Client en ont convenu autrement, la mise à disposition des produits ne pourra intervenir avant le règlement de la totalité de la prestation.

La mise à disposition des images elles-mêmes, des montages et/ou de tout support ou objet fabriqué à partir de ces images s'effectuera dans le délai fixé au devis, qui commencera à courir à compter de la réalisation de la dernière captation d'images.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution dans le devis, la Photographe met à disposition le produit et/ou le service sans retard injustifié et au plus tard 6 mois après la dernière captation d'images ou demande de modifications du Client.

6.2. Causes de retard de livraison non imputables à la Photographe

La Photographe ne pourra être tenue responsable du retard pris dans la remise des produits commandés dans les hypothèses suivantes :

- Non-respect des conditions de paiement prévues à l'article 8.1.
- Absence de renonciation au droit de rétractation existant conformément à l'article 3.
- Non-obtention des autorisations nécessaires au déroulement de la captation d'images dans les lieux et avec les participants prévus à la commande.
- Absence de retour du Client suite à la notification selon laquelle les produits sont disponibles.
- Survenance de cas de force majeure et événements rendant temporairement impossible l'exécution de la prestation.
- En cas de modification de la commande initiale en cours d'exécution par avenants.
- Si la livraison est empêchée ou compliquée du fait du Client ou de tout tiers, notamment si des informations nécessaires à l'exécution du contrat ne lui ont pas été données en temps utile.

A défaut de convention particulière entre les parties, les délais d'exécution prévus seront d'office prolongés du nombre de jours de retard pris dans les hypothèses ci-dessus.

6.3. Modalités de remise des images, montages et supports réalisés

Les éventuelles photographies imprimées ainsi que les supports matériels réalisés à partir desdites photographies seront délivrés par la Photographe au Client, sur rendez-vous dont les modalités seront convenues entre les parties.

Les fichiers numériques seront quant à eux livrés via un lien de téléchargement menant sur une plateforme sécurisée au format « jpeg ».

Si le Client souhaite imprimer les fichiers transmis par ses propres moyens et/ou par recours à un tiers, la Photographe ne sera pas responsable de l'aspect final des clichés et décline de ce fait toute responsabilité quant au résultat obtenu.

6.4. Garantie légale

En cas de contrat conclu avec un consommateur ou un non-professionnel, les produits matériels fournis bénéficient de plein droit, et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- De la garantie légale de conformité pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- De la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate.

Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est réparé et à un remboursement intégral contre restitution du bien si le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la résolution du contrat.

Il est toutefois précisé que la responsabilité de la Photographe ne saurait être mise en cause sur ce fondement en cas de mauvaise utilisation du produit par le Client, en cas d'usure normale, de négligence ou de défaut d'entretien.

ARTICLE 7 - DIRECTION ARTISTIQUE DES IMAGES, MONTAGES ET SUPPORTS DÉLIVRÉS

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la passation de la commande, du travail de la Photographe et notamment de l'orientation artistique de ses captations d'images, montages et supports.

Aussi, bien que la Photographe s'engage à fournir ses meilleurs efforts en vue de remettre au Client des images, montages et/ou des supports conformes à sa demande, le Client reconnaît que la Photographe est seule décisionnaire de la direction artistique que lesdits clichés suivront.

Le Client assure en outre avoir pleinement conscience qu'en tant qu'artiste, la Photographe peut faire évoluer son style, et que son travail sur les images réalisées pour son compte est susceptible de présenter un caractère novateur et inédit par rapport à ce qu'elle proposait jusqu'alors.

La Photographe entend ainsi, tout en respectant l'objet de la commande, laisser s'exprimer son jugement artistique personnel, susceptible de différer de celui du Client. Le Client accepte toutefois cette possible divergence de sensibilités, et s'engage à ne pas refuser la livraison des images, montages et/ou des supports pour des considérations purement esthétiques.

ARTICLE 8 - PRIX DES PRESTATIONS ET PRODUITS

Les prestations et produits sont fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande, exprimés en euros.

Il est précisé que la TVA n'est pas applicable, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la législation française est à la charge du Client.

8.1. Modalités de paiement

Lors de la passation de la commande et sauf si les parties en conviennent autrement, un acompte correspondant à 30 % du prix total devra être versé par le Client. Aucun commencement d'exécution n'interviendra tant que l'acompte n'aura pas été réceptionné.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Outre cet acompte, il pourra être convenu entre la Photographe et le Client, au titre de stipulations particulières, d'échelonner le paiement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation et/ou de la création du produit. Chaque paiement intermédiaire fera l'objet d'une facture récapitulative faisant état du solde restant à régler.

En tout état de cause, l'intégralité du solde du prix devra être payé avant toute remise des images, montages et/ou supports commandés par le Client. A cet effet, la Photographe remettra au Client une facture dès achèvement de sa prestation.

Le paiement devra intervenir dans les 15 jours de la réception de la facture par le Client.

Il pourra intervenir par virement bancaire ou en espèces.

Les paiements ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par la Photographe des sommes versées.

La Photographe n'entend enfin consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle prévue au devis ou aux présentes conditions générales de vente.

8.2. Retards de paiement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne, majoré de 10 %. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, la Photographe se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur justification.

En outre, la Photographe se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus et prévues le cas échéant au devis, de suspendre ou d'annuler l'exécution de ses obligations, sans remboursement de l'acompte et/ou des sommes d'ores et déjà reçues.

Cette suspension ne pourra en aucun cas être invoquée par le Client pour justifier le non-paiement d'une échéance de règlement prévue postérieurement.

ARTICLE 9 - FRAIS ANNEXES

9.1. Frais de déplacement

Tous frais de déplacement occasionnés par la réalisation d'une prestation feront l'objet d'une tarification, conformément à ce qui aura été prévu au devis.

Si le montant total des frais occasionnés ne peut être connu avec précision lors de l'établissement du devis, la Photographe pourra se voir prendre en charge ou rembourser par le Client toutes sommes engagées en cours d'exécution du contrat sur présentation de justificatifs.

9.2. Frais de logement et de restauration

La Photographe se réserve le droit d'inclure dans son devis des frais de logement et/ou de restauration dans l'hypothèse où la réalisation des prestations occasionnerait pour elle un besoin de se loger et/ou de se restaurer.

Le Client prendra en charge les frais de logement la veille dans un hébergement sécurisé et à proximité du lieu où aura lieu la captation d'images. Ledit logement devra faire l'objet d'un accord entre le Client et la Photographe préalablement à la conclusion du devis.

Si cela n'est pas possible, un montant forfaitaire correspondant à la prise en charge de repas et/ou d'hébergement de la Photographe par le Client devra être validé au devis.

ARTICLE 10 - CONSERVATION DES FICHIERS

La Photographe s'engage à conserver les images, montages et/ou supports livrés ainsi que l'ensemble des captures d'images ayant été pris

à l'occasion de la captation pendant un délai de 3 ans à compter de leur remise.

Pendant ce laps de temps, le Client pourra, s'il le souhaite, procéder à la commande d'images, montages et supports supplémentaires par rapport à ceux d'ores et déjà retravaillés et transmis.

Une nouvelle commande devra être conclue à cette fin entre le Client et la Photographe.

A l'issue du délai de conservation prévu ci-dessus, la Photographe pourra procéder à la destruction des images et à la suppression de tout moyen de sauvegarde numérique de celles-ci.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies, vidéos, montages et supports constituent des œuvres de l'esprit au sens de l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle, dont la Photographe est l'auteur.

Leur utilisation demeure soumise au respect de l'ensemble des dispositions relatives au droit d'auteur. Ainsi, même après leur remise au Client, ils ne sont pas libres de droit, la Photographe demeurant titulaire de ses droits moraux sur les clichés.

Le Client s'engage notamment à respecter l'intégrité des photographies, vidéos, montages et supports. Il ne peut notamment pas les modifier, de quelque manière que ce soit (ex : passage en noir et blanc, ajout de filtres, recadrage, photomontages, retouches etc.), sans l'obtention expresse et préalable de la Photographe.

Si le Client a procédé à l'acquisition des fichiers numériques des produits, il lui est autorisé de les reproduire et les enregistrer sur tout support de son choix.

Les produits délivrés pourront être utilisés à des fins personnelles ou commerciales. La communication par la Photographe de tout produit emporte cession des droits de reproduction ou de représentation de ces derniers.

Si le Client souhaite les publier sur les réseaux sociaux ou plus largement sur Internet, il s'engage à faire figurer une mention indiquant que la Photographe en est l'auteur et d'y ajouter le lien de sa page Facebook et/ou de son compte Instagram. En tout état de cause, tout commentaire ou légende accompagnant la publication sur Internet ne devra pas porter atteinte à l'image et à la réputation de la Photographe.

Toute utilisation des photographies, vidéos, montages et supports intervenue en violation de ce qui précède et de la législation relative au droit d'auteur est susceptible de constituer une contrefaçon, punie selon l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle de 3 ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende.

ARTICLE 12 - DROIT A L'IMAGE

A l'occasion de la réalisation de la captation d'images, la Photographe pourra présenter au Client une autorisation d'exploitation de son droit à l'image visant à lui permettre d'exploiter les images captées, notamment à des fins de promotion de ses activités.

Elle en fera de même, le cas échéant, avec les responsables légaux des mineurs et les propriétaires d'animaux objets de photographies ou vidéos qu'elle souhaiterait exploiter.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par la Photographe sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat et à l'accomplissement par la Photographe de ses obligations légales et réglementaires.

L'accès aux données personnelles est strictement limité à la Photographe et à ses éventuels préposés habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Photographe par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

La Photographe s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut faire usage de ce droit en s'adressant au responsable du traitement à l'adresse postale ou mail mentionnée en-tête des présentes, en joignant un justificatif de son identité valable.

ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE ET ÉVÈNEMENTS S'OPPOSANT A LA RÉALISATION DES PRESTATIONS

14.1. Cas généraux de force majeure

Sauf clause contraire, ni le Client ni la Photographe ne pourra être tenu(e) pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas 45 jours. Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles, sans frais supplémentaire ou remboursement.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 45 jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 15.1 des présentes.

14.2. Autres événements rendant impossible la captation d'images

En cas de conditions climatiques (ex : orages, pluies diluviennes, tempête etc.) ou tout autre événement autre qu'un cas de force majeure, indépendant de la volonté des parties, rendant impossible l'accomplissement de la captation d'images, deux situations doivent être distinguées :

- Si la captation d'images a lieu à l'occasion d'un événement particulier rendant son report impossible, l'exécution du contrat sera interrompue. L'acompte éventuellement versé en vertu de l'article 8.1 des présentes restera toutefois dû à la Photographe, ainsi que les éventuels frais prévus à l'article 9 effectivement engagés.
- Si la captation d'images n'a pas lieu à l'occasion d'un événement particulier, le contrat sera maintenu et le Client et la Photographe conviendront d'une date de report de la captation, en fonction des disponibilités de la Photographe, sans que ce report ne justifie le versement d'une indemnité ou d'un remboursement.

En cas d'annulation de l'évènement pour lequel la captation d'images est programmée, un pourcentage du prix convenu pour la prestation restera dû à la Photographe selon les modalités fixées à l'article 2.3.1 des présentes.

La Photographe s'engage en outre à disposer d'un équipement suffisant pour assurer l'ensemble de la prestation convenue avec le Client. Toutefois, en cas de problème technique affectant le matériel ou de survenance de tout accident avant ou pendant le déroulement de la captation d'images et qui empêcherait l'accomplissement de la prestation, deux situations doivent être distinguées :

- Si la captation d'images a lieu à l'occasion d'un événement particulier rendant impossible son report, le contrat sera pleinement résolu. Toutes sommes versées en vertu de l'article 8.1 des présentes sera restitué au Client, ainsi que toutes les sommes que ce dernier aurait pu verser en application de l'article 9.
- Si la captation d'images n'a pas lieu à l'occasion d'un événement particulier, le contrat se poursuivra et le Client et la Photographe conviendront d'une date de report de la séance, en fonction des disponibilités de la Photographe, sans que ce report ne justifie le versement d'une indemnité ou d'un remboursement.

14.3. Évènements rendant impossible la livraison de photographies, vidéos, montage ou de tout support commandé

En cas de retard de livraison de tout fournisseur de la Photographe pour une cause indépendante de la volonté de cette dernière, le délai d'exécution de la prestation sera prolongé d'autant de jours qu'en compte le retard occasionné. Aucune résolution et aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

- En cas d'incident indépendant de la volonté de la Photographe ayant entraîné la perte, la détérioration ou l'impossibilité d'exploiter les photographies et vidéos prises (ex : fausse manipulation, accident, carte mémoire défaillante, panne informatique, cambriolage, incendie etc.), le Client pourra, au choix :
- Soit obtenir la résolution du contrat et le remboursement intégral des sommes qu'il a versées à la Photographe.
 - Soit convenir avec la Photographe, sans frais supplémentaire (hors éventuels frais de déplacement ou de restauration), d'une date pour une nouvelle captation d'images.

ARTICLE 15 - RÉSOLUTION DU CONTRAT

15.1. Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure ou évènement envisagé à l'article 14 des présentes ne pourra avoir lieu que 15 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec

demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

15.2. Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes :

- Défaut de versement de l'acompte prévu à l'article 8.1 dans les délais s'il est prévu,
 - Non-respect des délais fixés pour l'exécution du contrat non justifié par les hypothèses visées à l'article 6.2 des présentes après mise en demeure infructueuse,
 - Incident rendant impossible l'exploitation des images captées (art. 14.3 des présentes),
- le contrat pourra être résolu au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

En outre, en cas de rupture du contrat imputable au Client, un pourcentage du prix convenu restera dû à la Photographe, dans les conditions prévues à l'article 2.3.1 des présentes.

ARTICLE 16 - LITIGES

En cas de réclamation, le Client pourra adresser un courrier à la Photographe à l'adresse postale suivante : 5 rue des Marchands - 68000 COLMAR, ou à l'adresse électronique suivante : lolabrasspro@gmail.com.

Si cette tentative échoue, le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

S'il est un consommateur ou un non-professionnel, il peut notamment avoir recours gratuitement, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation, au médiateur de la consommation compétent selon les dispositions du Titre Ier du Livre VI du Code de la consommation :

(...)

En cas d'échec de cette médiation, ou si le Client ne souhaite pas y recourir, il demeure libre de soumettre le différend aux tribunaux compétents.

Tous les litiges auxquels les prestations de service et vente de biens conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 17 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ANNEXE I

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Madame Lola BRASSAUD, domiciliée professionnellement 5 rue des Marchands - 68000 COLMAR, ayant pour adresse électronique : lolabrasspro@gmail.com.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Le cas échéant, numéro du/des devis concerné(s) par la rétractation :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

ANNEXE II

MODÈLE DE RENONCIATION AU DROIT DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez renoncer à votre droit de rétractation avant l'expiration du délai vous permettant de l'exercer.)

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Demeurant

Déclare avoir conclu un contrat avec Madame Lola BRASSAUD le

En vertu des dispositions des articles L. 221-1 et suivants du Code de la consommation, je bénéficie, dans le cadre de la conclusion de ce contrat, d'un droit de rétractation me permettant d'annuler le contrat susvisé et d'obtenir le cas échéant le remboursement de toutes sommes que j'aurais pu verser à Madame Lola BRASSAUD au titre de ce contrat. J'ai pris connaissance du fait que le droit de rétractation m'est ouvert pendant 14 jours à compter de la conclusion du contrat, soit jusqu'au

Toutefois, je souhaite par la présente, et en application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, renoncer à l'exercice de ce droit, et autorise expressément Madame Lola BRASSAUD à exécuter, avant l'expiration du délai susvisé :

- Soit la/les prestation(s) de service prévue dans la commande que j'ai effectuée.

- Soit la fourniture d'un contenu numérique sans support matériel.

Je reconnais avoir pleinement conscience de renoncer à mon droit de rétractation et avoir connaissance du fait que toute prestation de service réalisée par Madame Lola BRASSAUD devra de ce fait lui être réglée.

Fait le

A

Signature du Client